

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2014 - Convocation du 28 janvier 2014

L'an deux mille quatorze le trente et un du mois de janvier à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Brouzet les Quissac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Laurent ALBEROLA, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Laurent ALBEROLA - Claude DAUDE - Samuel FEUILLADE - Olivier HEYER - Thierry CHAPON - Didier CAZALIS - Mmes Thérèse LAURENS - Sandrine BARRAL.

Absents: Mme Patricia GUENIOU et M. Julien ROCHETTE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BARRAL

Approbation séance du 19 décembre 2013 :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2013. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 19 décembre 2013.

Amendes de police 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de déposer auprès du Conseil Général une demande de subvention au titre des amendes de police.

Il propose la mise en place de coussins berlinois et les panneaux de signalisation y afférents afin de ralentir les véhicules circulant en agglomération sur la RD208 au hameau d'Aiguebelle et sur la RD208 A en haut du village.

Il est fait lecture des devis reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 voix contre, 8 voix pour, décide :

- D'adresser au Conseil Général une demande de subvention au titre des amendes de police pour un montant total de 7 040.60 € HT
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la demande.

0		1.	
	etione	diverges .	
Vu	CHUIIS	mittines.	***************************************

Les membres du conseil municipal demandent au Conseil Général de refaire la route entre Aiguebelle et Brouzet les Quissac au lieu de faire la route entre La Rouvière et Quissac.

Séance levée à 20h00

Les conseillers

Le Maire,

Laurent ALBEROLA